



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Martinique : politique économique

Question écrite n° 11212

Texte de la question

M. Camille Darsieres se doit de souligner a l'attention de M. le Premier ministre l'important retard economique de la Martinique. Les collectivites locales en ont pris conscience, ainsi que l'Etat et les instances europeennes. Un aspect tres positif, dans les difficultes rencontrees, est la volonte des chefs d'entreprise et des investisseurs de participer par leur propre effort a la relance a laquelle ils croient pourvu qu'ils ressentent le soutien volontariste des pouvoirs publics, en charge de l'emploi, donc de la creation d'activites economiques, et du soutien aux activites existantes. C'est ainsi qu'ils sont disposes a emprunter pour aller de l'avant mais, tres vite, sont deconcertes par la difference importante du cout de l'argent, plus favorable en metropole qu'outre-mer. Ni l'explication, restant d'ailleurs a demontrer, d'un fonctionnement financièrement plus lourd, ni celle des risques pretendus plus eleves aux Antilles, ne justifie, pour des preteurs constitues en Societe nationale, l'ecart de 2 a 3 points entre le taux d'interet a la Martinique et celui en metropole. Or, le modele econometrique, elabore par le professeur martiniquais Fred Celimene, dont se sont dotes, par leur chambre de commerce et d'industrie, les socioprofessionnels martiniquais, autorise a dire que la reduction de 3 points, sur le moyen et le long termes pour l'investissement, et sur le court terme pour encourager la relance de la consommation, donnerait des resultats positifs : l'investissement des entreprises progresserait de 32 p. 100 en valeur, l'emploi augmenterait, par an, de 1,1 p. 100, et, toujours par an, le revenu des menages de 5 p. 100. C'est pourquoi il demande au Gouvernement de faire rechercher par ses experts le fondement reel de l'ecart du taux du credit, de transmettre aux elus et aux chambres consulaires les conclusions de l'etude et de prendre toutes mesures pour mettre rapidement un terme a ce handicap certain qui, s'ajoutant a tant d'autres pour des economies insulaires eloignees de leur centre d'echanges, constituerait un obstacle des plus serieux a la relance, voire au necessaire rattrapage economique. Ce, d'autant que le surplus d'activite genere conduirait a une diminution du deficit de l'Etat, de 6 p. 100 en moyenne par an.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics, et notamment l'Etat, attachent une attention soutenue au developpement economique des departements d'outre-mer, compte tenu de leurs contraintes economiques particulieres. C'est la raison pour laquelle il existe des procedures specifiques outre-mer relatives aux conditions de financement de l'economie. L'Etat poursuit a cet egard une politique de bonification particuliere au benefice des secteurs productifs notamment via le reseau des filiales de la caisse francaise de developpement qui a pour effet d'abaisser le cout du credit a ces secteurs plus exposes que les autres. Les mesures de defiscalisation exceptionnelles ont ete reconduites en faveur des DOM constituant, d'autre part, un allegement sans pareil en metropole du cout des investissements. Le Gouvernement va soumettre au Parlement un projet de loi qui comportera de nouveaux dispositifs en faveur de l'emploi dans les DOM qui auront notamment pour effet d'attenuer sensiblement les charges pesant sur les entreprises. Par ailleurs, l'institut d'emission des departements d'outre-mer pratique une politique de reescompte des credits a court et moyen terme accordees au secteur productif et, d'une maniere generalisee depuis quelques mois, au secteur local du BTP, qui a pour effet direct d'abaisser le cout du credit a 7 p. 100, soit a des conditions meilleur marche que les credits les plus bas consentis aux meilleures signatures

des entreprises en metropole. Aux dispositifs d'accompagnement de cette politique du credit tres souple outre-mer qui existaient, comme les fonds de garantie interbancaires, va s'ajouter a present le fonds martiniquais de renforcement des fonds propres des PME dote par l'Etat et la Communaute europeenne. Il demeure que les etablissements bancaires intervenant dans les DOM rencontrent effectivement des sujétions particulieres surtout si on les compare a la moyenne des etablissements de credits metropolitains et non a des banques comparables par leur taille et leur marche. L'etroitesse, l'eloignement et l'isolement de leur marche, la petite taille et la fragilite du plus grand nombre des entreprises clientes induisent des facteurs de surcout et de risque pour les banques locales qu'elles ne peuvent pas ne pas repercuter sur leurs conditions de credit sans mettre en peril leur equilibre financier. Les regles prudentielles edictees par la reglementation bancaire leur imposent a cet egard d'une grande vigilance, precisement pour garantir leur perennite.

Données clés

Auteur : [M. Darsières Camille](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11212

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 mai 1994

Question publiée le : 14 février 1994, page 674

Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2343